



# MAIRIE D'ONS-EN-BRAY

22 place de l'église 60650 ONS EN BRAY

☎ 03.44.81.61.07

[mairie.onsenbray@yahoo.fr](mailto:mairie.onsenbray@yahoo.fr)

le 21 juin 2024,

## RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Madame, Monsieur,

**La rentrée 2024/2025 est fixée au lundi 02 septembre 2024 pour les 5 classes : merci de vérifier vos informations sur <https://www.monespacefamille.fr/accueil/> ce site vous permettra de réserver et d'annuler les prestations proposées par la mairie !**

**Les Jours et Horaires d'entrée et de sortie des Classes seront sur 4 jours** comme suit :

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi** : matin : 9 h 00 - 12 h 00 / Après-midi : 13 h 30 - 16 h 30

« l'accueil se faisant 10 minutes avant le début des cours par les instituteurs, comme d'habitude ».

(pour la journée du mercredi il vous sera proposé un centre de loisirs par le contre social du Coudray St Germer inscription au 03.44.81.83.00, le formulaire sera à redonner avant la rentrée auprès de cet organisme).

**CANTINE** de 12 h 00 à 13 h 30 (*y compris garderie pendant midi*)

- **prix : 4,75 € le repas** (soit par enfant et par jour)

***en cas d'annulation ou de réservation du repas : prière d'effectuer le changement la veille avant 9h30 pour lundi -faire le vendredi avant 9h30 !.***

Si cela n'est pas fait, le repas étant commandé, il sera comptabilisé comme pris normalement, puisque l'enfant est absent sans que nous en soyons avertis.

En cas d'absence de l'enseignant le jour même, il est également impossible d'annuler la cantine et le repas sera donc facturé (puisque livré dans nos locaux)

Attention : **absolument tout repas commandé sera facturé** sauf si prévenu comme indiqué ci-dessus !!!

De plus, aucune possibilité de venir chercher le repas (interdit sur le plan sanitaire).

**GARDERIE ( matin et soir)** horaires : matin de 7 h 15 à 8 h 50 ; après-midi de 16 h 30 à 18 h 15

- **prix : 0,80 € la demi-heure**

(selon vos besoins et dans la mesure du possible, nous vous prions d'indiquer les heures auxquelles vos enfants sont déposés et repris à la garderie).

Mode de Paiement pour la cantine et la garderie : il sera demandé par un titre de perception qui vous parviendra au terme du mois échu (possibilité de paiement par carte bancaire auprès de la trésorerie).

**Merci de votre compréhension, le Maire, F. VERMEULEN.**